

INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

*Le Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts*

Vu la loi du 21 Avril 1906 organisant la protection  
des sites et monuments naturels de caractère artistique;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des  
sites et monuments naturels dans sa séance du 16 Juillet 1927;

Vu l'engagement en date du 15 Janvier 1928 pris par  
le Conseil Municipal de Juvignac;

Vu l'engagement en date du 16 Décembre 1927 pris par  
le Conseil Municipal de Montpellier;

A R R Ê T É

Article premier.

Le vieux pont en pierre de Juvignac (Hérault) sur la  
rivière "La Mosson" est classé parmi les sites et monuments  
naturels de caractère artistique.

Article 2.-

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du départe-  
ment de l'Hérault et aux maires des communes de Montpellier  
et de Juvignac co-propriétaires, qui seront responsables, chacun  
en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le

151-333/65-1927

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

---

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

---

ORIGINAL

LISTE  
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS  
SUR  
LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(ARRÊTÉE AU 15 MARS 1980)

---

Juvignac. — Vieux pont en pierre sur la rivière La Mosson (S. Cl. : 28 février 1928).

V 15

Dénomination du site ou monument PONT DE JUVIGNAC

NORD

N° du Site ou Monument classé ou inscrit \_\_\_\_\_ Adresse : Route de Lodève

Quartier

Cadastre ancien Section \_\_\_\_\_ N. de parcelles \_\_\_\_\_  
nouveau Section \_\_\_\_\_ N. de parcelles DOMAINE Public Communal

Acte instituant la servitude : Classé parmi les Sites et Monuments Naturels le \_\_\_\_\_ Surface \_\_\_\_\_ M2

Propriétaire du site ou monument ~~privé~~ ~~institutionnel~~ public

Ce site ou monument reçoit-il une activité particulière non oui laquelle ? \_\_\_\_\_

Observations sur l'état du site ou monument \_\_\_\_\_

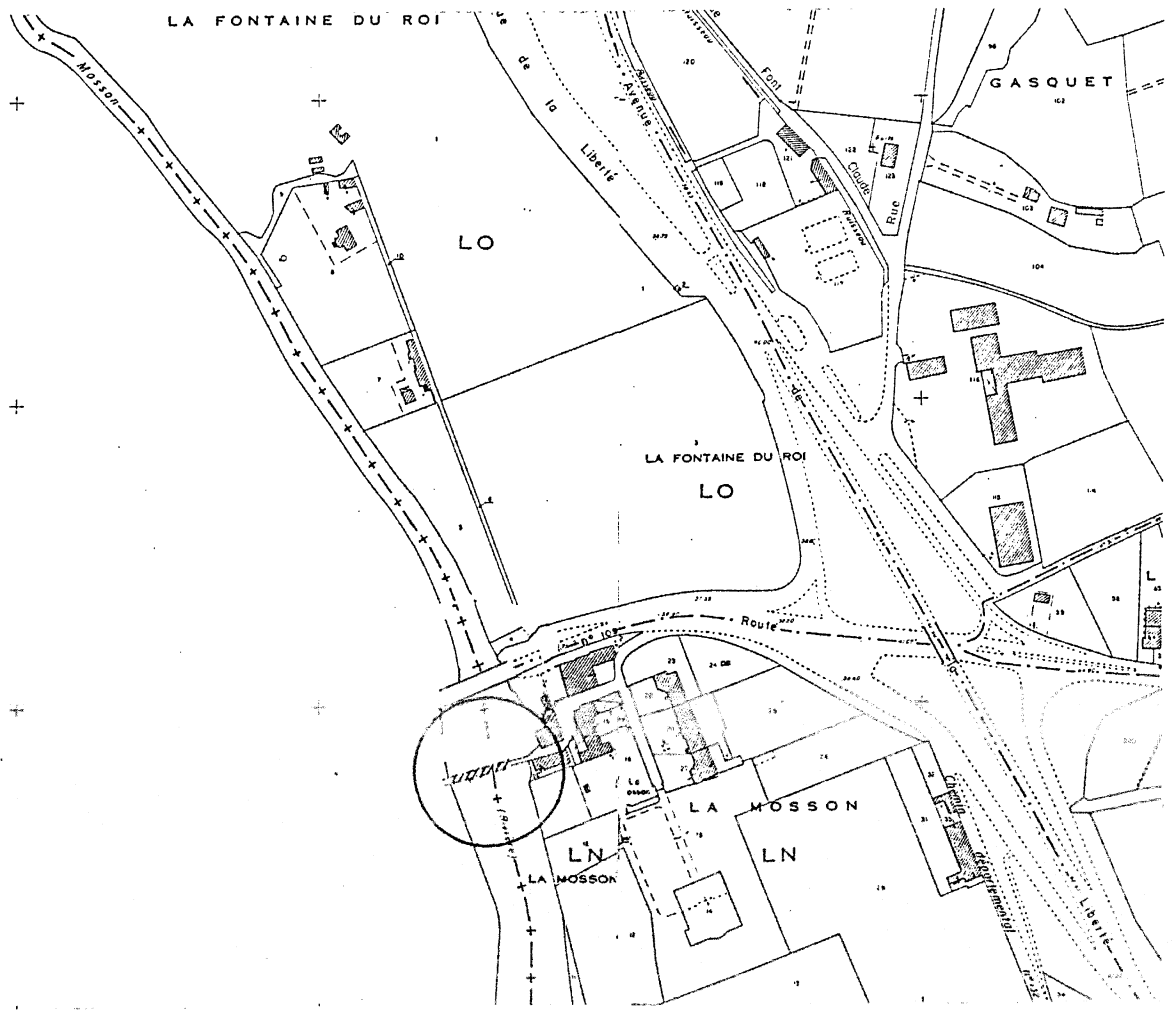
### EXTRAIT de L'ARRETE

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX ARTS, arrête :

Le vieux pont en pierres de JUVIGNAC (Hérault) sur la rivière "La Mosson", est classé parmi les Sites et Monuments Naturels de caractère artistique .

PARIS, le

### EXTRAIT CADASTRAL échelle 1/5000



COMMUNE : JUVIGNAC

SITE : VIEUX PONT EN PIERRES SUR LA MOSSON

ARRETE : S.C.

ORIGINAL 4

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
				Pas cadastré.